



Comité de Pilotage Local NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac du 04 février 2014

Compte -Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le 04 février 2014 à 14 h 30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, maire d'ÉAUZE.

Présents:

- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, technicien Conseil Général 32
- Gaëtan CHETAILLE, technicien CRPF 32
- Georges CROUZIL, adjoint au maire de GABARRET
- Marc DIDIER, président de l'ADASEA, et représentant la commune de Manciet
- Michel GABAS, maire conseiller général d'Éauze, président du comité de pilotage local
- David GESSLER, agriculteur propriétaire
- Michel LABURTHE, président du syndicat de la GELISE et de l'IZAUTE
- Claude LAMORT, président de la société de pêche « la Gaule Eluzate »
- Claire LEMOUZY, ADASEA 32
- Sandrine LEPRUN, directrice du CPIE Pays Gersois
- Ambroise MAISSEAU, stagiaire Conseil Général du Gers
- Véronique MICHEL, animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Midouze Institution Adour
- Jean-Paul MONTAUT, association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de MANCIET
- Mathieu ORTH, Groupe Ornithologique Gersois
- Christophe SABOT, Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT32)
- Jean-Pierre SCHUNDER, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Anne-Marie THIBAUD, représentante du Syndicat des Propriétaires forestiers du GERS et administratrice du CRPF 32
- Clara VIVES, stagiaire ADASEA 32

Excusés:

- Michaël DOUETTE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Marc FILY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Jack de LOZZO, président d'Arbre&Paysage 32
- Michel LANÇON, président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gers
- Martin MALVY, président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Christophe MARISSAUX, service Agriculture et Environnement du Conseil Général du Gers
- Jean-Michel PARDE, AREMIP





Après un tour de table, Monsieur GABAS, président du comité de pilotage local, ouvre la séance. Il remercie les membres du comité de pilotage pour leur confiance lorsque la présidence de ce comité lui a été confiée il y a 6 ans à la suite de Monsieur Pierre PEDUSSAUT, dans un contexte apaisé. Il indique qu'il a pris plaisir à travailler avec tous, notamment l'ADASEA, même si tous les projets ne se sont pas encore concrétisés. Les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été intenses, avec l'intégration de Natura 2000 et des zones naturelles (dont l'intégration de Grenelle 2) et de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valorisant le patrimoine paysager avec la collaboration de tous les interlocuteurs. N'ayant aucune connaissance préalable des problématiques environnementales et de la cohabitation agriculture-environnement, il a beaucoup appris aux contacts de tous. Il constate que le bilan de ces 6 années est positif.

Claire LEMOUZY présente l'ordre du jour :

- 1. Rappel des objectifs du site et des actions du document d'objectifs
- 2. Bilan 2013
- 3. Perspectives 2014
- 4. Questions diverses

Puis Claire LEMOUZY et Aurélie BELVEZE développent ces points à l'aide du diaporama joint au présent compte-rendu.

A. RAPPEL DES OBJECTIFS DU SITE ET DES ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Monsieur LABURTHE remarque qu'il n'a a pas assez de piégeurs. Monsieur LAMORT ajoute que la charge administrative est importante.

B. BILAN 2013

1. L'étang du Moura

Monsieur BERNADICOU explique qu'un comité de gestion de l'étang du Moura se réunit une fois par an. L'ADASEA 32 en est membre en tant qu'animateur Natura 2000. Un plan de gestion court sur la période 2013-2015. Un bail rural à clauses environnementales a été signé avec un agriculteur local pour des parcelles en prairie et des bois pâturés. Un nouveau bail est en cours de signature avec un agriculteur biologique (maraîchage en permaculture sur tas de compost et pâturage avec des bovins rustiques). De même, des parcelles vont être échangées avec un propriétaire pour disposer de parcelles éloignées pour faire un parking à l'écart de l'étang (notamment pour éviter le dérangement des oiseaux). Le passage en commission est programmé avec un avis favorable très prochainement. Par la suite la Charte Natura 2000 pourra être finalisée.

Un bureau d'études travaille sur le projet de restauration hydraulique de l'étang : les résultats seront présentés à partir de la mi-février avec un programme de travaux prévu pour l'automne 2014.

Des inventaires complémentaires sur l'étang du Moura concernant les insectes, les chiroptères et les oiseaux vont s'échelonner jusqu'à fin 2015.

Claire LEMOUZY explique que les clauses environnementales du bail rural reprennent les engagements des MAEt et de la Charte Natura 2000 de façon à avoir une cohérence. L'agriculteur concerné a d'ailleurs souscrit des engagements MAEt sur les parcelles concernées.





Jean-Paul MONTAUT demande où en est le volet judiciaire suite aux dégradations de l'étang du Moura en août 2012. Nicolas BERNADICOU répond que l'affaire est en cours d'instruction et que les auteurs ont été identifiés. Le Conseil Général va se porter partie civile.

Gaëtan CHETAILLE demande si des contrats forestiers sont envisagés sur le secteur du Moura. Nicolas BERNADICOU confirme que des projets sont en cours concernant la gestion des petits chênes en têtards de manière à favoriser et pérenniser l'habitats à pique-prune. Pour l'instant un travail d'étude est mené avec l'Office National des Forêts.

2. Les actions de communication

Claude LAMORT indique que les techniciens de la Fédération Départementale de Pêche font également des interventions à Éauze sur le thème des milieux aquatiques :

- dans le cadre des Journées Nature
- dans les écoles Saint Taurin et Félix Soulès

L'école de pêche a également étudié le milieu aquatique.

C. Perspectives 2014 et 2015-2020

Michel LABURTHE demande si les contrats se renouvellement automatiquement. Claire LEMOUZY répond que non. C'est à chaque contractant de décider s'il contractualise de nouveau ou pas.

Michel LABURTHE affirme qu'il faut remettre des haies. Marc DIDIER explique qu'il faut d'abord les maintenir.

Véronique MICHEL annonce que dans le cadre du SAGE Midouze une étude est lancée sur l'érosion des sols dont les coteaux armagnacais. Le bureau d'études SCE va modéliser à la parcelle et proposer la déclinaison d'un programme d'actions. Un travail croisé va s'engager, l'ADASEA sera conviée à participer.

Michel GABAS demande ce qu'il en est de la gestion des espèces invasives. Il a contacté la Fédération Départementale des Chasseurs à propos des ragondins. Claire LEMOUZY indique que ce problème avait fait l'objet de propositions de campagnes de piégeage dans le document d'objectifs, mais qu'elles n'ont pu être mises en œuvre. Jean-Pierre SCHUNDER invite à contacter les structures compétentes : l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs et surtout les piégeurs. Michel LABURTHE précise que le ragondin est chassable toue l'année en battue. Avec le Pays d'Albret une journée de battue de ragondins est prévue. Claude LAMORT constate que la végétation est systématiquement détruite. Gaëtan CHETAILLE rappelle qu'il faut être piégeur agréé. Une solution serait que chaque société de chasse dispose en son sein d'un piégeur agréé. Claude LAMORT relève la présence de 30 ragondins sur 1 kilomètre. Jean-Paul MONTAUT pense que c'est impossible de gérer cette espèce car il y a trop peu de piégeurs. Claude LAMORT rappelle qu'une autre espèce concerne le site : le vison d'Amérique. Jean-Pierre SCHUNDER précise que la loutre et le vison d'Amérique mangent beaucoup d'écrevisses, elles-mêmes invasives.

David GESSLER relate des relations parfois compliquées entre les gestionnaires et les services de l'État pour la restauration d'un étang. Heureusement l'intervention de l'ADASEA pour faire l'interface est un atout. Jean-Pierre SCHUNDER précise qu'il s'agit avant tout d'un rappel à la loi. David GESSLER explique qu'il serait apprécié que les visites sur le terrain se fassent





ensemble pour pouvoir expliquer le constat sur site. Marc DIDIER souligne que parfois les courriers post-visite sont plus sévères que le ressenti lors des échanges.

Gaëtan CHETAILLE souhaite apporter des informations sur la société forestière qui gère la propriété de Blancastet située sur la commune de SAUBOIRES/MANCIET. Elle a été rachetée par la division Biodiversité de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour compenser les défrichements liés à l'aménagement de l'A64. Un partie du domaine concerne l'étang de la Hitère. Le projet est de refaire le plan de gestion avec une orientation « biodiversité ». Il faudra prendre en compte leur demande lors du travail sur les prochains contrats forestiers. De même, il y a plusieurs candidats à des contrats Natura 2000 forestiers sur la forêt du Marais.

D. CONCLUSION

Michel GABAS conclut le comité en remerciant les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16 h.